

Montluel

Plan Local d'Urbanisme



5a Plan de zonage - secteur nord
Echelle: 1/7 000ème

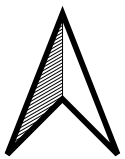
Modification simplifiée
Vu pour être annexé à la délibération
du 04 décembre 2024

Le Maire



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES	
1	Contournement ferré de l'agglomération lyonnaise
2	Création d'un quai
3	Élargissement du chemin de la Maladière
4	Création d'une voie entre le chemin de la Maladière et la RD 1084 (espace public de stationnement)
5	Création d'un cheminement pour relier la rue neuve à la Grande Rue et création de logements
6	Élargissement de la route de Jallieu
7	Extension de jardins familiaux
8	Création d'une pépinière d'entreprise
12	Création d'un espace public et reconversion d'un bâtiment en locaux municipaux ou centre socio-culturel
13	Création d'un espace public

0 100 200 m



Légende

ZONAGE

- UAa : Abords du centre-bourg
- UAp : Secteur des pentes
- UAvb : Centre historique de la ville basse
- UBa : Zone urbaine mixte et périphérique
- UBb : Zone urbaine à dominante d'habitat collectif
- UC : Zone à vocation commerciale
- UD : Secteurs pavillonnaires peu denses et hameaux périurbains
- UE : Zone destinée à des équipements d'intérêt collectif et des services publics
- UEL : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
- UX : Zone d'activités économiques et industrielles
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Na : Zone naturelle de valorisation des abords de rivières
- Nm : Zone protégée de la Moselle

PREScriptions

- Alignement d'arbres à préserver (L 151-23 du CU)
- Cheminement piéton à conserver ou à créer
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale
- Linéaire de renforcement commercial
- Patrimoine bâti à protéger (article L 151-19 du CU)
- Élément ou ensemble végétal à préserver (article L 151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé
- Secteur en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacement réservé (article L151-41 1° et 2°) du CU

INFORMATIONS

- Zone Natura 2000
- Zone humide